



COMMUNE DE MÉZIÈRES (FR)

Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2021

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle n°48 du 03.12.2021, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village et sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. Jean-Claude Raemy, Syndic.

Membres du Conseil communal : Daniel Droux, Eric Girardin, Marie-Claude Maillat Jobin, Paul Majcherczyk, Jean-Marc Oberson, Silvio Keller

Scrutateurs : Gaston Richoz et Laurent Grangier

Les personnes ayant le droit de vote lèvent la main.

Présents/tes : 41 citoyennes et citoyens à 19h30 au Bicubic à Romont.

44 citoyennes et citoyens dès le point 2

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2021 (*il ne sera pas lu. Il pourra être consulté sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal, art 13 al. 2a RELCo.*)
2. Présentation du budget de fonctionnement 2022
 - 2.1. Rapport de la Commission financière et approbation
3. Présentation du budget des investissements 2022
 - 3.1. Réfection routes AF de La Faye et du Riau Noir
 - 3.1.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.2. Grille et évacuation des eaux sur la route de Montjoret
 - 3.2.1. Préavis de la Commission financière et approbation
 - 3.3. Aménagement de la fontaine et place de jeux à Berlens
 - 3.3.1. Préavis de la Commission financière et approbation
4. Approbation du règlement des finances
5. Désignation de l'organe de révision
6. Approbation des modifications du règlement scolaire
7. Approbation de la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne
8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse
9. Accueil des jeunes ayant eu la majorité en 2021
10. Divers

À 19h30, M. Jean-Claude Raemy, Syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue. Il rappelle le mode de convocation selon l'art. 12 alinéa 1 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes et précise que l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du PV.

Il nomme 2 scrutateurs : Gaston Richoz et Laurent Grangier.

Avant de lire le tractanda, M. le Syndic demande à l'assemblée d'ajouter un point au tractanda, à savoir le point 5 « Désignation de l'organe de révision ».

Après lecture de l'ordre du jour, il demande si celui-ci appelle des questions. Cela n'est pas le cas, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2021

Le procès-verbal a été placé sur le site internet de la commune et mis à disposition au secrétariat communal, raison pour laquelle il n'est pas lu.

Il ne suscite ni remarque ni question.

Son approbation est soumise à l'assemblée.

Au vote à main levée, le PV est accepté.

Oui : 41 Non : 0 Abstention : 0

M. le Syndic remercie la secrétaire.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2022

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

Il y a quelques petits changements par rapport aux années précédentes.

À partir de janvier 2022, les Communes doivent être gérées selon le nouveau mode comptable MCH2 basé sur la nouvelle loi sur les finances. Il y a plusieurs changements majeurs dans ce budget et dans les comptes qui vont suivre. Les comptes sont structurés totalement différemment. La conséquence principale ce soir, c'est qu'il n'y aura pas de correspondance avec le budget de l'année passée.

	CHAPITRE	BUDGET 2022	
		Charges	Produits
0	Administration	485'567.55	34'743.55
1	Ordre et sécurités publics, défense	77'299.05	38'000.00
2	Formation	1'511'563.35	185'550.00
3	Culte, sport et loisirs	231'924.17	16'200.00
4	Santé	506'938.35	9'500.00
5	Prévoyance sociale	498'940.50	1'200.00
6	Trafic et télécommunications	392'523.05	26'039.05
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	520'741.45	489'073.55
8	Economie publique	19'445.65	300.00
9	Finances et impôts	96'618.95	3'583'608.05
	Récapitulatif	4'341'562.07	4'384'124.20
	Excédent de revenu	42'652.13	

Administration

Les charges représentent 11% de toutes les charges totales du budget.

Législatif : jetons de présences commissions, frais d'assemblées communales, imprimés, annonces, honoraires réviseur : Frs. 13'400.-

Exécutif : Frs. 42'700.-

Administration finances : Frs. 108'000.-

Administration services généraux : Frs. 166'000.-

Immeubles du patrimoine administratif : Frs. 155'000.- (charges du bâtiment communal, jetons de présence, charges sociales liées à l'édilité et au concierge, électricité-chauffage pour Frs. 10'000.-, amortissement pour Frs. 94'000.-).

Changements principaux au niveau de l'administration : comptabilité beaucoup plus détaillée dans lequel on regroupe l'ensemble des coûts inhérents au poste.

Ordre et sécurité publics, défense

Les charges ne représentent que 2% du budget total.

Questions juridiques : Frs. 24'000.-, soit 30% des charges du dicastère (charges liées de l'ABMG et du Service des curatelles)

Service du feu : Frs. 46'000.-

Défense militaire : Frs. 3'600.-

Protection civile : Frs. 3'500.-

Formation

Les charges représentent 35% des charges totales de la Commune.

Scolarité obligatoire : Frs. 1'309'500.-, soit 86% du total (primaire I et II, Co, écoles de musique et les bâtiments scolaires + formation professionnelle initiale)

Ecoles spécialisées : Frs. 192'000.-

Culte, sport et loisirs

Les charges représentent 5% du budget total.

Culture : Frs. 34'000.-

Sport et loisirs : Frs. 197'458.-. Ce sont toutes les charges du district liées au sport (patinoire pour Frs. 11'000.-, frais ordinaires de la piscine pour Frs. 85'000.-, frais financiers Epicentre, etc.)

Santé

Les charges représentent 12% du budget total.

Hôpitaux, EMS : Frs. 326'395.-, soit 64% du total.

Soins ambulatoires : Frs. 170'000.-

Prévention : Frs. 10'000.- (service dentaire)

Prévoyance sociale

Les charges représentent 12% du budget total.

Invalidité : Frs. 294'000.- (participation aux frais des institutions spécialisées)

Famille et jeunesse : Frs. 77'500.- (allocations familiales pour les familles sans activité lucrative, contributions d'entretien, etc)

Chômage : Frs. 18'000.- (contribution au fond cantonal de l'emploi)

Trafic et télécommunications

Les charges représentent 7% du budget total.

Circulation routière : Frs. 335'740.-, soit 86% du dicastère (personnel édilité et charges sociales pour Frs. 82'000.-, véhicules pour Frs. 10'000.-, entretien des routes pour Frs. 15'000.-, déneigement pour Frs. 30'000.-, amortissement des routes : Frs. 105'000.-, amortissement des véhicules : Frs. 19'000.-).

Transports publics : Frs. 56'000.- (contributions liées au fond fédéral d'infrastructure et dépenses du trafic régional)

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Même structure que d'habitude.

Les charges représentent 12% du budget total.

Aménagement des cours d'eau : Frs. 4'000.-

Protection de l'environnement : Frs. 13'000.- (autres charges)

Aménagement du territoire : Frs. 20'000.-

Approvisionnement en eau

Les charges représentent 37% du dicastère.

Protection des eaux

Les charges représentent 37% du dicastère.

STEP : Frs. 136'000.-

Entretien de canalisations : Frs. 18'000.-

Amortissements : Frs. 29'000.-

Gestion des déchets

Les charges représentent 17% du dicastère.

Les produits sont un petit peu inférieurs aux charges. C'est consécutif à la baisse de la taxe au poids de 55cts/kg à 45 cts/kg.

Economie publique

Les charges représentent 0.5% du budget total.

Pas de commentaire.

Finances et impôts

Sous-chapitre Impôts

Impôts sur le revenu : Frs. 2'147'000.- (+ 247'000.- par rapport à 2021)

Impôts sur la fortune : Frs. 199'000.- (+ 64'000.- par rapport à 2021)

Contribution immobilière : Frs. 330'000.- (+ 10'000.- par rapport à 2021)

Impôts sur les mutations : Frs. 60'000.- (+ 40'000.- par rapport à 2021)

Chapitre total

Intérêts des dettes : Frs. 2'280.-

Intérêts négatifs sur compte courant : Frs. 4'400.-

Etude rénovation école de Berlens : Frs. 10'000.-

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du Patrimoine administratif : Frs. 208'906.-

Conclusion

Voici le résultat proposé : bénéfice escompté de Frs. 42'652.13

Questions ou remarques

M. Cédric Margueron : Pouvez-vous donner quelques explications sur l'utilisation de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif ?

M. Eric Girardin : La réserve de réévaluation du patrimoine administratif est un fond constitué par la différence entre la valeur au bilan des amortissements que nous avons jusqu'à présent et les amortissements calculés selon MCH2. Jusqu'à présent, sous MCH1, nous avons des amortissements obligatoires qui étaient calculés par le Service des communes et qui concernaient tous les objets. Avec MCH2, on a dû réévaluer le patrimoine administratif et reprendre les investissements sur ce patrimoine dans les 20 dernières années. Et recalculer les amortissements sur 20 ans. La différence entre les deux bilans est allée dans le fonds de réévaluation et ce fonds est dissout sur 10 ans, de façon à annuler le double amortissement des investissements sur le patrimoine. Au niveau de l'utilisation, on va utiliser cette réserve, occasionnant des produits de Frs. 200'000.- chaque année.

M. Cédric Margueron : Je suis assez surpris par l'augmentation des impôts sur la fortune, qui augmentent à peu près de 1/3. C'est assez surprenant, à moins qu'il y ait des gens fortunés qui soient arrivés dans la commune. Il y a une augmentation de Frs. 66'000.- sur un total de Frs. 200'000.-.

M. Eric Girardin : On a évalué ces impôts sur la base des données que nous avons. Depuis le 1^{er} janvier, on encaisse les impôts. Ça nous donne des informations importantes qui nous permettent de nous projeter et de calculer ces impôts de manière plus précise que ce que l'on pouvait faire les années précédentes. On a regardé ce qu'il était rentré en moyenne ces 3 dernières années. Sur cette base, on a évalué ce qu'on pourrait encaisser durant l'année prochaine. On a fait la même chose, à quelques différences près, pour l'impôt sur le revenu.

Il n'y a pas d'autres questions.

2.1 Rapport de la Commission financière et approbation

La parole est donnée à Denis Davet, Président.

La Commission Financière s'est réunie le 9 décembre 2021 en vue de l'étude des budgets 2022. Sur la base des documents soumis à son examen par le Conseil Communal, complétés par les informations de M. le Syndic, M. Girardin, responsable des finances et des conseillers communaux présents, ainsi que de Mme Bourqui, caissière communale, elle émet le présent rapport pour l'assemblée communale du 20 décembre 2021.

Le budget de fonctionnement 2022 est le premier budget présenté sur la base du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), certaines charges ont changé de chapitre, ce qui rend la comparaison avec les années antérieures délicates. Toutefois, nous notons que le budget dégage un excédent de produit de CHF 42'652.13 pour un total de charges de CHF 4'341'562,07 et un total de produits à CHF 4'384'214,20.

Commentaires

MCH2 oblige les communes à procéder à une réévaluation de leurs actifs pour que les valeurs obtenues reflètent mieux la réalité. Le budget doit tenir compte de ces valeurs et inscrire un amortissement pour chacun de ces actifs sur la base de taux définis par le service des communes. Nous pouvons dire que c'est un changement majeur de ce nouveau modèle comptable. Pour comparaison, le budget 2021 prévoyait un amortissement légal de CHF 98'874,00, le budget 2022 prévoit des amortissements de CHF 307'286,00, soit une différence de CHF 208'412,00. Pour les 10 ans à venir, l'amortissement de la réserve créée virtuellement par la réévaluation servira de contre-poids à cette charge supplémentaire mais par la suite ce seront les recettes courantes du ménage communal qui devront la couvrir.

La Commission Financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget de fonctionnement 2022 de la commune de Mézières.

M. le Syndic soumet le budget de fonctionnement au vote.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est accepté.

Oui : 43 Non : 0 Abstention : 0

M. le Syndic remercie M. Girardin pour son travail ainsi que les caissières, spécialement Mme Bourqui, pour le travail énorme qu'ils ont dû fournir cette année pour MCH2.

3. Présentation du budget des investissements 2022

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

M. Eric Girardin présente le montant global des investissements.

	CHARGES	PRODUITS
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Licence et implémentation MCH2 (report)	25'939.70	
Site internet (report)	20'000.00	
CULTURE, SPORT ET LOISIRS		
Aménagement fontaine et place de jeu Berlens	70'000.00	
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		
Elargissement accès bâtiment communal (report)	20'000.00	
Nouvelle route Parqueterie (report)	35'000.00	
Eclairage public/remplacement luminaires (report)	84'009.90	
Réfection routes AF	390'000.00	
Subventions du canton réfection routes AF		205'200.00
APPROVISIONNEMENT EN EAU		
Défense incendie – Z.A. La Parqueterie (report)	37'000.00	
Subvention ECAB défense incendie (report)		7'900.00

Taxes de raccordement E.P. de ménages privés		4'000.00
TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Grille évacuation eaux Rte Montjoret	13'000.00	
Taxes de raccordement E.U. de ménages privés		5'750.00
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
Frais pour le plan d'aménagement local (report)	22'930.45	
Frais mensuration cadastrale (report)	12'100.00	
Renouvellement mensuration officielle du Cadastre route cantonale sud Mézières (report)	5'000.00	
Récapitulatif	734'980.05	222'850.00
Excédent de charges		512'130.05

3.1 Réfection routes AF – La Faye et Riau Noir

Financement : liquidités

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Chemin de la Faye : Ça fait depuis que je suis au conseil que c'est une épine dans le pied. On a deux parties de plat, que chaque année, c'est des camions de graviers pour remplir les ornières.

Avec les fortes pluies de cette année, il y a d'autres endroits qui se creusent. Il y a constamment des graviers qui descendent.

On a été approché par les Améliorations foncières qui nous ont demandé de faire un paquet dans le but de transmettre ces investissements à la Confédération qui nous donne droit à environ 57% de subventions.

Chemin du Riau Noir : Cet été, on a eu un gros dépôt de gravier en travers de la route, dû à la descente. Le but est de combler les éternelles ornières. Mais dans la descente, ça ne sert à rien de mettre du gravier, car à la moindre pluie, tout ce gravier redescend.

L'investissement a été discuté avec les Améliorations foncières. Ils sont réticents à mettre du goudron. Donc, les deux tracés seront faits en béton. Avec, on pourra inclure des chemins privés, qui seront traités à part.

La question a été posée de savoir l'utilité de bétonner ces deux chemins. N'y a-t-il pas quelque chose de plus urgent ? Notamment la route de Villaraboud. Mais la semaine passée, une rencontre a eu lieu avec les TPF. Un pont sera construit et il y aura des places d'évitements à voir, selon le tracé qu'aura le pont. C'est pour ça que cette route n'est pas englobée là-dedans. J'ai mis uniquement ces 2 chemins pour lesquels ça fait des années qu'on ne fait que reboucher les trous qui se débouchent au moindre orage.

Questions ou remarques

M. Hugues Perroud : Annuellement, quel est le coût de ce gravier qu'on met ?

M. Silvio Keller : Le coût, je ne l'ai pas. Mais c'est chaque année 6 camions à étaler, avec le travail de l'employé communal. C'est 10 m³ qui partent là-dedans.

M. Hugues Perroud : Il faut un certain nombre d'années de camions pour arriver au budget. Quel est le gain ?

M. Silvio Keller : ça fait 11 ans que je suis au Conseil, ça fait 11 ans que l'on bouche les trous. Ce n'était pas l'idée de départ, mais l'année passée, on a été approché par les Améliorations foncières. Ils sont venus, on a passé en revue ces deux routes et ils ont fait cette proposition. L'investissement est sur 3 ans et une fois pour toute, se libérer de cette épine.

M. le Syndic : Effectivement, 3 camions, sur la longueur, ce n'est pas énorme. Mais c'est aussi du travail et du gaspillage, Parce qu'on retrouve le gravier dans les champs. Et chaque année, on doit recommencer.

M. Cédric Margueron : Si je ne me trompe pas, cette route (Riau Noir) ne mène nulle part, ce n'est pas un tracé qu'on prend facilement. Il y a une interdiction de circulation quand on arrive à la forêt.

M. Silvio Keller : Toutes les forêts sont interdites au trafic. Mais on a les agriculteurs et Philippe Python qui a les cerfs à l'autre bout de la forêt. On a aussi le trafic forestier avec les véhicules porteurs. Et la route mène à l'Oratoire si on continue dans la forêt.

M. Cédric Margueron : Mais c'est interdit à la circulation.

M. Silvio Keller : Oui, c'est interdit à la circulation. Mais c'est été, on a eu de gros trous et ça s'est retrouvé à chaque fois sur la route. Il a fallu à chaque fois déblayer.

À la Faye, on a dû prendre Frs. 11'000.- sur l'entretien route pour refaire la route qui mène à la Neirigue, parce qu'on avait des sillons de 40 cm de profondeur. On a mis du gravier avec du ciment mélangé.

M. Raphaël Laederach : Combien d'agriculteurs bénéficieront de cette amélioration ?

M. Silvio Keller : À La Faye, on en a 4 et Mme Lepage qui habite au bout du chemin.

M. Raphaël Laederach : Et sur l'autre chemin ?

M. Silvio Keller : On en a aussi 4.

M. Daniel Droux : Tous ceux de Berlens.

Il n'y a plus de questions.

La parole est donnée à M. Denis Davet pour préavis de la Commission financière.

En préambule à ce chapitre, la Commission financière tient à rappeler que l'article 6 de la LFCo oblige les communes à présenter un plan financier sur 5 ans. Le début de législature est tout indiqué pour procéder à une telle démarche. La planification financière doit permettre de prioriser les dépenses communales avec une vision à moyen terme. Elle devient encore plus nécessaire aujourd'hui avec le départ progressif des écoles à Romont et la réaffectation des bâtiments scolaires.

La charge de travail induite par MCH2 n'a pas permis au Conseil communal de préparer cette planification pour la présente assemblée, il s'est néanmoins engagé à la remettre lors de l'assemblée des comptes du printemps prochain.

Les préavis de la Commission financière sur les investissements proposés tiennent compte de l'absence de cette planification financière.

Point 1 : Réfection de routes AF pour CHF 390'000,00 bruts et CHF 184'800,00 nets après déduction de CHF 205'200,00 de subvention. Un inventaire exhaustif des routes communales ainsi que des points noirs de circulation permettrait d'établir un classement des priorités et la Commission financière doute que les routes proposées à la réfection viennent en tête de classement, c'est pourquoi elle émet un préavis négatif pour cet objet.

Au vote à main levée, la réfection des routes AF – La Faye et Riau Noir est refusée.

Oui : 16 Non : 19 Abstention : 4

3.2 Pose d'une grille et évacuation des eaux sur la route de Montjoret

Financement : liquidités

La parole est donnée à M. Droux.

On a une cuvette et on a toujours des problèmes d'inondation. Jusqu'en 2010, il y avait l'évacuation qui se faisait dans le pré en aval de la route et l'agriculteur s'est plaint. On a été obligé de trouver une autre solution pour évacuer ces eaux. Un puits perdu a été fait de 2 à 3 mètres de profond. Mais une fois plein, l'eau se retrouve de nouveau sur la route. Pour reprendre ce problème un peu plus définitivement, on va devoir creuser une tranchée de 180 mètres de long pour rejoindre le collecteur d'eau claire le plus proche.

On a une offre à Frs. 12'000.-. On a encore Frs. 1'000.- pour le réensemencement, perte de culture et les divers et imprévus.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

La parole est donnée à M. Denis Davet pour préavis de la Commission financière.

Point 2 : Grille et évacuation des eaux claires à Montjoret pour un montant de CHF 13'000.00. La Commission préavise positivement ce point.

Au vote à main levée, la pose d'une grille et évacuation des eaux sur la route de Montjoret est acceptée

Oui : 44 Non : 0 Abstention : 0

3.3 Aménagement de la fontaine et place de jeux à Berlens

Financement : liquidités

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

Au centre du village de Berlens, la Commune est propriétaire des 2 belles places voisines du bâtiment scolaire et de la Chapelle de l'Epine :

- la place de la fontaine, composée d'une fontaine en pierre naturelle installée sur une jolie place pavée de granit, avec une chèvre d'alimentation de l'eau surmontée d'une statue de la Vierge et qui est entourée de 3 bancs publics et de plantations d'arbres et d'arbustes, et juste en contrebas,
- la place de jeux d'enfants qui est clôturée et équipée de plusieurs installations de jeux, dont une tourelle en bois avec toboggan, une petite cabane et une table avec bancs.

Comme pour toute chose, ces installations nécessitent de l'entretien, ce qui est fait régulièrement par les employés communaux. Mais avec le temps, plusieurs problèmes importants ont été détectés.

Les constats suivants ont été faits :

La fontaine de la place près de la Chapelle a son écoulement qui n'est plus raccordé correctement et qui fuit sur la place. L'eau qui s'écoule à cet endroit provoque plusieurs problèmes :

- La sécurité des usagers n'est plus garantie sur cette place car l'eau a désolidarisé les pavés du sol ainsi que les bordures, et de ce fait, la place n'est plus plate. Il y a également des algues et des mousses qui ont poussé, tout ceci rendant cette zone dangereuse et glissante.

Ceci implique de relever tous les pavés.

- L'écoulement alimente, normalement, les 2 fontaines de pierre naturelle qui sont placées en contrebas au carrefour du Chemin de l'Epine, ceci en traversant les 2 places. Mais comme cet écoulement est cassé, il est nécessaire de creuser à travers ces 2 places pour réalimenter ces fontaines si nous souhaitons les conserver.

- La haie de thuyas plantée au sommet du mur de soutènement face à l'Auberge du Pèlerin a pris de l'ampleur, au point de déborder largement sur la route, ce qui gêne le passage des bus scolaires venant chercher les enfants sur la place. Ces thuyas ont également envahi la barrière faite d'un grillage métallique. Il est nécessaire de les arracher, de remettre une barrière et de planter quelques buissons à bonne distance.

Les arbres et buissons près de la fontaine nécessitent un entretien par un paysagiste. Ils doivent être taillés et mieux mis en valeur.

Les 3 bancs entourant la fontaine ont leurs assises et dossiers en planches de bois en mauvais état.

Il est obligatoire d'entretenir ces 3 bancs, soit en les réparant, soit en les remplaçant.

La place des jeux d'enfants fait l'objet de contrôles et d'entretien. Certaines des installations sont devenues hors normes et d'autres nécessitent un remplacement d'éléments en bois qui arrivent en fin de vie. Les tapis de sol de sécurité doivent être remplacés pour certains et complétés à d'autres endroits. La Commune étant responsable de la sécurité des usagers, nous devons remettre en état ces installations. Une réflexion est également menée quant au revêtement qui pourrait être constitué de copeaux de bois plutôt que de tapis en agrégats synthétiques.

Des offres ont été demandées à 3 entreprises de paysagistes de la région. Sur la base de ces estimations, un montant de Frs. 70'000.- est demandé à l'approbation de l'assemblée communale pour exécuter ces différents travaux.

Comme vous le savez, la classe de l'école de Berlens est fermée depuis cet été. Le crédit d'étude pour la nouvelle affectation de la salle de classe est totalement indépendant des travaux à faire pour une

remise aux normes de ces 2 places Ceci notamment en raison de l'urgence de ces travaux afin d'assurer la sécurité.

Questions ou remarques

M. Louis Guillaume : Je vous remercie et vous félicite pour votre engagement et la bonne tenue de la gestion de notre village communal. C'est une proposition que je vous fais maintenant. Je me réjouis de trouver une nouvelle place pour nos enfants. Il y a quelque chose qui me chiffonne, c'est l'arrivée de la route qui arrive en accès. On arrive en face du cimetière dans un goulet où passent des véhicules de 2 mètres de large comme les TPF, de gros véhicules. On a eu de la chance qu'il n'y a pas eu d'accident. Mais si vous faites ces travaux, on pourrait profiter de casser un bout de mur en face du cimetière et de le déplacer de 1 mètre ou 1,5 mètre. Ceci pour la sécurité. Tous les jours, ça amène des véhicules sur la place de l'école.

Mme Marie-Claude Maillat Jobin : Je ne sais pas exactement comment est la configuration. C'est vrai que dans les travaux que nous avons prévus là, il n'y a pas du tout de travaux liés au mur. C'était juste enlever les thuyas qui sont devenus larges et puis la barrière. Maintenant, il faudrait peut-être voir avec les routes, la mobilité par rapport à ce carrefour.

M. Silvio Keller : Je connais le problème.

M. Gaston Richoz : C'est pour approuver ce que M. Guillaume a dit. C'est vraiment étroit pour ces bus qui passent. Vu que vous faites des travaux, ce serait rien de plus de faire quelque chose pour ça. C'est très étroit et dangereux.

M. le Syndic : Etant très souvent sur la place, ça ralentit beaucoup la circulation quand ils arrivent depuis l'église. Mais on prend note.

M. Stéphane Dumas : C'est possible de faire que la fontaine ? La place de jeu, il n'y a plus d'école pour le moment, je ne vois pas l'intérêt personnellement.

M. le Syndic : Si on veut garder la fontaine là, on est obligé de traverser la place de jeu. Alors en même temps... Et il y a quand même des enfants à Berlens.

Il n'y a plus de questions.

La parole est donnée à M. Denis Davet pour préavis de la Commission financière.

Point 3 : Aménagement de la fontaine et place de jeu à Berlens pour CHF 70'000.00. La Commission financière n'est pas opposée à cet objet mais constate qu'un crédit d'étude pour une nouvelle affectation du bâtiment adjacent à cette place est prévu, elle pense dès lors qu'il est préférable de différer cet investissement et d'attendre le résultat de cette étude. Elle préavis donc négativement cet investissement.

M. le Syndic : Le Conseil communal regretterait de ne pas la faire, mais c'est l'assemblée qui décide, nous sommes des exécutants. De toute façon, nous devons arracher la haie de thuyas et refaire les pavés de la place. C'est donc dommage de ne pas tout faire.

Au vote à main levée, l'aménagement de la fontaine et place de jeux est accepté.

Oui : 24 Non : 11 Abstention : 6

La parole est donnée à M. Denis Davet pour les conclusions de la Commission financière.

Le départ des écoles à Romont sera, normalement, une étape majeure de la législature 2021-2026. Aux nécessaires entretiens des infrastructures de base de la commune que sont le réseau d'eaux claires, les eaux usées, les routes et la gestion des déchets, viendront s'ajouter la réaffectation des bâtiments scolaires. La bonne nouvelle, c'est que la commune de Mézières a retrouvé une certaine santé financière ces dernières années et qu'elle peut envisager ces défis avec une certaine sérénité. Néanmoins, le financement de projets n'est pas sans limite et devra donc faire l'objet d'une planification rigoureuse en tenant compte des attentes de ces citoyens. Elle remercie le Conseil Communal ainsi que la Caissière communale pour leur excellente collaboration.

M. Cédric Margueron : J'ai encore une question par rapport au budget d'investissement. Hors ces investissements-là, je n'ai pas vu le report de la rénovation de la cabane forestière.

M. le Syndic : On reviendra dans les divers.

4. Approbation du règlement des finances

La parole est donnée à M. Eric Girardin.

Il est consécutif à l'introduction de la loi sur les finances communales et à toutes les exigences qui en découlent, notamment au niveau de la gestion des investissements et du fonctionnement.

Ce règlement a fait l'objet d'une présentation à la Commission financière. Elle a fait au Conseil communal des propositions de modifications, sur lesquelles le Conseil est entré en matière pour la très grande majorité.

Ce règlement gère 4 paramètres de gestion qui concernent soit les investissements soit le fonctionnement.

Limite d'activation des investissements (budget d'investissement)

C'est la limite en-dessous de laquelle tout investissement est versé en charge la première année. C'est-à-dire qu'il est amorti complètement la première année. Cette limite ne doit pas être trop haute pour ne pas trop charger le compte de résultat. L'avantage, c'est qu'on n'a pas d'amortissement sur plusieurs années, ce qui est idéal pour les investissements de minimales importance. Les conséquences, c'est tout de même d'avoir les fonds propres pour couvrir ce cas. Il faut donc faire attention d'en tenir compte dans le budget, raison pour laquelle la proposition de limite d'activation est de Frs. 20'000.-.

Dépenses nouvelles (budget de fonctionnement)

Pour toute dépense inscrite au budget de fonctionnement dans la catégorie dépenses non spécifiée, en langage courant « divers et imprévus », le règlement prévoit que le Conseil communal dispose d'une marge de manœuvre de Frs. 20'000.-.

Dépenses liées (budget de fonctionnement)

C'est mentionné spécifiquement dans la loi. Les charges liées sont une obligation pour la commune du moment qu'il y a une contrainte légale, spécifiée soit par une charge liée de district soit par les autorités cantonales. La loi prévoit que pour les dépenses qui dépassent la limite d'activation de Frs. 20'000.-, la Commission financière doit se prononcer et préavis.

Crédit additionnel (budget d'investissement)

C'est une compétence spécifique octroyée au Conseil communal pour dépasser le budget d'investissement pour un investissement particulier pour un maximum de 10% et Frs. 20'000.-. Par exemple, pour une demande d'investissement de Frs. 390'000.- pour les routes communales qu'on a vu avant, Frs. 20'000.-, ça représente 5%.

On a une limite sur chaque objet de Frs. 20'000.-. Ce n'est pas arrivé souvent ces dernières années qu'on ait des investissements à ce point important que la limite des Frs. 20'000.- est dépassée.

Crédit supplémentaire (budget de fonctionnement)

C'est une marge de manœuvre pour le Conseil communal pour dépasser le budget de fonctionnement pour chaque ligne du budget. La Commission financière a proposé 10% avec un montant maximal de Frs. 5'000.- par ligne du budget. C'est une marge de manœuvre qui, si elle est utilisée, doit être documentée, argumentée et présentée à l'assemblée communale.

Il y a encore un article qui concerne les délégations de compétence concernant la vente de terrain, mais ce sont des objets mineurs.

Questions ou remarques

Il n'y a pas de questions.

La parole est donnée à M. Denis Davet pour préavis de la Commission financière.

Le règlement des finances, tel qu'il vous a été présenté par le Conseil communal, a été discuté et négocié avec la Commission financière. Cette dernière demande donc à l'Assemblée communale de l'adopter.

Au vote à main levée, le règlement des finances est accepté.

Oui : 42 Non : 0 Abstention : 1

5. Désignation de l'organe de révision

Tous les 3 ans, nous devons désigner l'organe de surveillance. Jusqu'à maintenant, nous avons la Fiduciaire Butty d'Ursy.

La parole est donnée à M. Denis Davet pour préavis de la Commission financière.

La Commission financière a examiné les deux offres de révision des comptes de notre commune qui ont été adressées par le Conseil communal et elle propose à l'Assemblée communale d'opter pour la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle.

M. le Syndic : Que vous sachiez, c'est la moins chère. Ce sont des fiduciaires, donc on a confiance en tout le monde, il n'y a pas de problème.

Au vote à main levée, la désignation de l'organe de révision en la Fiduciaire Ruffieux SA est acceptée

Oui : 42 Non : 0 Abstention : 2

6. Approbation des modifications du règlement scolaire

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Pourquoi a-t-on un nouveau règlement scolaire ? On a fait un petit nettoyage par rapport au règlement scolaire existant.

Quelles sont les modifications ?

1^{er} point : La DICS a constaté que le cahier des charges des responsables d'établissement ne correspondait plus à la réalité. Au niveau du poste, il est estimé que c'est maintenant un directeur d'école. Le règlement mentionne donc maintenant le directeur d'école et non plus le responsable d'établissement.

2^{ème} point : C'est le montant que la Commune peut facturer aux citoyens qui décident d'envoyer leur enfant dans un autre cercle scolaire pour des raisons de langue. Si la DICS approuve, on peut facturer plus aux parents qu'avant.

Il n'y a pas de questions, M. le Syndic soumet les modifications du règlement scolaire au vote.

Au vote à main levée, les modifications du règlement scolaire sont acceptées.

Oui : 44 Non : 0 Abstention : 0

7. Approbation de la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Le règlement a déjà été approuvé le 27 mai par les délégués mais doit quand même être approuvé par l'assemblée communale.

Le changement principal, c'est pour rendre le règlement compatible MCH2, notamment avec la création d'une commission financière.

En même temps, le comité de l'association du CO a mis à jour les statuts, notamment, l'association du CO ne gèrera plus juste le bâtiment du CO. Il y a aussi le Bicubic et maintenant l'Epicentre. C'est vraiment géré comme un mini campus. Il y a des engagements polyvalents au service technique, qui travaillent parfois à Epicentre, parfois dans le bâtiment scolaire.

Il n'y a pas de questions, M. le Syndic soumet ce règlement au vote.

Au vote à main levée, la modification des statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne est acceptée.

Oui : 44 Non : 0 Abstention : 0

8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse

La parole est donnée à M. Jean-Marc Oberson.

Suite à la modification pour les Communes du système pour MCH2, l'association a dû nommer une Commission des finances de 5 membres, 3 de la Glâne et 2 de la Veveyse. Ces statuts ont été acceptés lors de l'assemblée des délégués du 11 novembre. Mais l'assemblée doit aussi les adopter.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic soumet ce règlement au vote.

Au vote à main levée, les nouveaux statuts de la région Glâne-Veveyse sont acceptés.

Oui : 44 Non : 0 Abstention : 0

9. Accueil des jeunes ayant eu la majorité en 2021

La parole est donnée à M. Jean-Claude Raemy.

Cette année, nous n'avons pas pu organiser un souper à cause du Covid. Le Conseil communal a décidé d'inviter les 14 jeunes à l'Assemblée. 10 sont là ce soir, c'est extraordinaire et on les félicite, 3 sont excusés et 1 personne n'a pas donné de réponse.

Les jeunes sont appelés et invités à monter sur scène afin de recevoir un bon de Frs. 100.- à faire valoir chez Sports Aventures à Romont et nous ferons une photo pour le prochain Grappillon :

Il s'agit de Lucas Baumgartner, Johana Bérard, Samuel Chofflon, Nicole Gonzaga Gomes, Hervé Jacquat, Sarah Morel, Etienne Perroud, Dominic Ruschetta et Leïana Schmied.

Le Conseil communal et l'assemblée communale vous félicitent d'avoir atteint la majorité. Sachez qu'on a besoin de gens dans toutes nos sociétés, dans nos conseils, dans la vie communautaire. Il nous faut des forces jeunes. Et nous espérons à l'avenir compter sur vous, pas seulement venir aujourd'hui à notre assemblée, mais n'ayez pas peur de prendre part à cette vie communautaire dont on a besoin.

Ils sont vivement applaudis par l'assemblée.

9. Divers

M. le Syndic donne la parole à M. Eric Girardin pour répondre à M. Cédric Margueron concernant la cabane forestière.

Cet investissement avait effectivement été accepté par l'assemblée communale il y a 2 ans sauf erreur. Avec les modifications liées à MCH2 et la Loi sur les finances communales, elle est passée dans le

patrimoine financier, raison pour laquelle, elle est absente du budget d'investissement, mais apparaîtra en bonne et due forme à l'actif du bilan.

Question de M. Christian Guillaume posée par courriel

Point 3.3 Aménagement de la fontaine et place de jeux

Nous félicitons le conseil communal pour cette initiative !

Par contre, nous osons espérer que l'entretien de la place de l'école est inclus dans les budgets d'exploitation et qu'il sera effectué régulièrement à l'avenir (pour ne pas dire mieux que cette année). Serait-il également possible de prévoir des places de parc marquées avec une zone libre devant la fontaine ou simplement une zone interdite au parcage ?

Merci encore pour votre travail et meilleures salutations.

M. le Syndic : Concernant l'entretien de la place, effectivement, cette année, on a peut-être eu un petit manquement. Mais tout le monde sait qu'on a eu beaucoup de problèmes avec notre employé communal M. Dumas, qui a dû être opéré. On a fait avec les moyens du bord. Un tout grand merci à nos autres employés, M. Hervé Lutzelschwab, qui a fait un bon travail. Et nous avons pris jusqu'à la fin du mois de décembre M. Nicolas Pittet de Villaranon, qui a fait aussi un excellent travail. On ne peut pas être partout non plus.

Et quant à prévoir des places de parc marquées sur la place, cela est impossible puisque c'est une place qui est réservée aussi pour les bus scolaires. Donc, si tout d'un coup il y a une voiture au milieu de la place, je ne crois pas que les chauffeurs TPF vont apprécier. Par contre, on pourra étudier une zone libre devant la fontaine. Ça, c'est faisable.

3^{ème} âge

Nous n'avons à nouveau pas fait cette année de réception spéciale. Mais nous avons envoyé, d'entente aussi avec la Paroisse, qui a participé, des bons cadeaux à tous nos aînés de notre Commune.

Fermeture de l'administration

L'administration sera fermée du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022.

Cabane forestière

La parole est donnée à Mme Marie-Claude Maillat Jobin.

La cabane forestière est encore à l'étude car il y a eu plusieurs préavis négatifs suite à la mise à l'enquête qui a eu lieu en février de cette année je crois. Je me suis attelée à chercher des solutions, afin de lever ces préavis. On arrive au bout. On va rencontrer l'ingénieur qui a déposé le projet après-demain, afin qu'il remette à jour les plans. J'ai été négocier avec les différents services, on va trouver des solutions et dès que ces préavis pourront être levés, le permis devrait être délivré sans problème. Si tout se passe bien, on pourra démarrer au printemps 2022 ces travaux. Il faudra aussi voir la disponibilité des entreprises. Il n'y a encore pas eu d'adjudication.

Planning scolaire

La parole est donnée à M. Paul Majcherczyk.

Jeudi, le projet lauréat qui a gagné le concours a été annoncé au Conseil général de Romont. C'est le projet Aliénor. Je ne vais pas parler de ça, parce qu'on n'a pas plus d'informations que ce qui est paru dans les journaux. On va rencontrer le Conseil communal début janvier. Par contre, au niveau des dates, c'était prévu de faire un système hybride avec quelques classes à Mézières et quelques classes à Romont pendant 2 ans. Aujourd'hui, la date est plutôt 2024. Pour les prochaines rentrées 2023 et 2024, il y aura encore des classes ouvertes à Mézières.

Chantier à côté de l'école

M. Paul Majcherczyk

Comme l'a dit ma collègue Marie-Claude, le Conseil donne de l'importance à la sécurité. Un point a été soulevé par plusieurs citoyens, c'est le chantier de notre voisin à l'ancienne laiterie qui a un trou de quelques mètres de profond. C'est quelque chose que l'administration communale voit quotidiennement, aussi les membres du Conseil. La première plainte a été reçue le 15 novembre. J'ai

amené ça tout de suite au Conseil communal. Le Conseil communal a écrit plusieurs lettres à notre voisin. Malheureusement, il n'y a pas eu de réaction. J'espère une réaction avant qu'un accident arrive, mais c'est quelque chose que le Conseil communal prend très au sérieux.

Déchets encombrants

La parole est donnée à M. Silvio Keller.

Pour rappel, au dernier tonnage, on avait 25 tonnes de déchets encombrants sur la Commune. Et c'était chaque année en progression. Et au Centre de Tri cette année, on en a récolté 4,7 tonnes, donc environ 20 tonnes de moins. On peut imaginer où sont passées ces 20 tonnes.

Une autre info au niveau des plastiques. Le Centre de tri vous propose l'achat de sac de 60 et 100 litres où vous pourrez mettre les 6 sortes de plastiques existants. Ils seront envoyés dans l'usine la plus proche de chez nous, c'est-à-dire juste de l'autre côté de la frontière en Autriche, où ces plastiques seront triés, et renvoyés en Suisse pour être revalorisés. Evidemment, ces sacs seront payants. À la sortie, il y a des flyers que vous pourrez prendre où il y a tout ce qu'on peut mettre dedans et surtout ce qu'on ne peut pas mettre. C'est un service supplémentaire que le Centre de Tri nous fait.

M. Raphaël Läderach : C'est intéressant de voir qu'il n'y a que 4-5 tonnes qui ont été récoltés. Parce que je pense que simplement, les gens ne vont pas à Romont. Pour y avoir été, on se retrouve au milieu des camions, dans une poussière de terre incroyable, pour moi, ce n'est franchement pas approprié. En plus, on doit faire le tri si c'est de l'encombrant, si c'est de la ferraille ou autre. Moi, je me pose la question si le Conseil Communal ne pourrait pas revoir sa position à l'époque des déchets encombrants sur la Commune. Qui me semblait d'un point de vue efficacité écologique beaucoup plus pertinent que tous ces véhicules qui vont avec des faibles tonnages sur Romont. Conscient que pour les employés communaux, ce n'étaient pas forcément les plus belles journées de l'année, ça demande aussi un peu plus d'éducation de la part des citoyens qui vont amener, mais finalement, ça me semblait beaucoup plus approprié que cette solution. Tout le monde dit qu'ils stockent chez eux mais ne vont pas à Romont, parce que c'est compliqué, c'est des horaires qui ne sont pas forcément toujours adéquats avec la vie professionnelle ou d'autres engagements. Ou alors, est-ce qu'on ne peut pas lancer un projet d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Mézières et d'offrir enfin les services qu'on peut estimer avoir en 2020 en terme de gestion de déchets sur son propre territoire.

M. Silvio Keller : Je n'ai pas l'intention de revenir en arrière. Mais bien sûr que tout ça peut encore se discuter. Pour la propreté, il ne faut juste pas oublier une chose, c'est que les gens y travaillent, c'est avant tout une gravière. Je vous rassure tout de suite, ça va radicalement changer. Fin avril, le Centre de Tri sera complètement réorganisé et on n'aura plus cette terre. Tout ce qui est déchets de chantier ou gravier sera passé de l'autre côté et on aura un circuit, comme il se fait dans toutes les déchetteries, où on pourra aller amener tous les déchets que l'on peut amener dans notre déchetterie. Il y aura la partie gratuite et la partie payante.

Pourquoi il y a 20 tonnes de moins, ce n'est pas que les gens n'y vont pas, mais on a constaté comme pour les poubelles : je vous rappelle les 70 tonnes de poubelles en moins du moment qu'on a mis la taxe au poids. Il y avait beaucoup de tourisme. Il y a des gens qui n'habitaient pas la commune qui téléphonaient à Sogetri pour connaître les dates des encombrants à Mézières. C'était uniquement du tourisme de poubelles. Et aussi des gens des familles qui amenaient ici parce que ce n'était pas payant. Donc je doute qu'on va revenir en arrière. D'autant plus qu'à Romont, ça sera gentiment une déchetterie régionale. En tout cas, les compacteurs resteront toujours, mais pour le reste, il y aura des discussions et réflexions à faire au niveau du Conseil.

M. Raphaël Läderach : Peut-être faites un sondage auprès de la population pour voir le niveau de satisfaction du service qui a été proposé. Maintenant, on ne demande pas d'avoir des déchets encombrants gratuits à Mézières, mais d'avoir certainement un système payant où chacun paie pour éviter ces voyages de déchets qui ne sont pas créés sur notre commune. Je trouve juste dommage qu'aujourd'hui en 2021-22, on n'ait pas un service de récolte de déchets à hauteur de ce que les autres communes ont en terme d'infrastructure. C'est une responsabilité communale d'avoir quelque chose sur son territoire qui permette à chacun d'amener ses déchets et pas de faire véhiculer autant de véhicules sur Romont.

M. Silvio Keller : Lors de la discussion pour le déplacement de ces objets encombrants, j'avais aussi proposé au Conseil une benne sur Mézières à côté du compacteur actuel. Mais ça demande 15 mètres de long sur 3 mètres de large. Il fallait réaménager la place et on aurait perdu des places de parc

également. Et il faut pas oublier qu'un objet encombrant, ce n'est pas une poubelle, ça fait du bruit. J'ai visité celui de Vuisternens. Là-bas, c'est bien placé, c'est à l'extérieur. Mais là, on n'a pas trop de choix. Sur Berlens, c'est trop petit. Voilà pourquoi on a fait ce choix.

M. le Syndic : Je suis tout à fait d'accord qu'à l'heure actuelle, il faut laver la voiture en rentrant.

La parole aux citoyens

M. Emmanuel Baechler : Des nouvelles de la ligne TPF Romont-Bulle ?

M. Daniel Droux : On s'est encore rencontrés cette semaine. Le chef de projet a changé, donc ça n'avance pas très vite. C'est vrai que le projet est immense, 73 millions, et il y a beaucoup de projets qui viennent se fixer à ce projet : la route de Contournement de Romont, le SEn aimerait que l'on fasse une revitalisation de la Glâne. Nous, on a nos chemins qui doivent être refaits. Il y a un remaniement parcellaire qui doit être fait. Ça fait beaucoup de monde à mettre autour de la table et à se mettre d'accord. Le SEn tire plutôt en arrière et les TPF, eux, veulent aller très vite. Il y a des arrangements qui doivent être faits avec les agriculteurs. Comme exemple, les TPF aimerait faire un regroupement des parcelles, c'est-à-dire juste des petits échanges de parcelles. Les agriculteurs souhaitent faire un remaniement complet de la Prâli pour que ce soit un peu plus équitable et il doit se faire avec le SPC et la route de contournement de Romont avec les oppositions qu'on connaît.

Le calendrier pour le moment, c'est début des travaux en 2025. Les premiers trains circuleront sur la nouvelle ligne en 2027 et après, il faudra encore démanteler l'ancienne ligne.

Il y a tout qui vient se greffer sur ce projet. On a par exemple un pylône qui doit être fait plus haut vu que le train passera sur un pont. Ce pylône, vu que c'est une nouvelle construction, n'aura plus le droit d'être si près de la Glâne, il devra être déplacé de 18 mètres. Donc on aura une ligne électrique qui fera une petite virgule pour un pylône. Et le SEn y tient.

Donc beaucoup de réflexions, mais on y travaille. L'année prochaine, une petite présentation se fera, soit aux comptes, soit aux budgets. S'il y a des questions, je suis toujours à disposition.

M. Sébastien Jeanneret : Je suis nouvel habitant sur la Commune de Mézières, jeune papa en même temps. Pour les Pampers, c'est un peu compliqué. Ça fait beaucoup de poids en plus dans nos poubelles, donc ça coûte beaucoup plus cher. J'ai entendu dire que pour les enfants qui sont nés sur la Commune, il y a un don qui est fait.

M. Silvio Keller : Oui, sauf erreur, il est de Frs. 200.- par enfant né sur la Commune.

M. Sébastien Jeanneret : Né sur la commune. Mais quand on vient depuis l'extérieur avec un enfant déjà né en bas âge, on n'a rien.

M. Silvio Keller : Certaines communes ont fait les sacs transparents pour les Pampers. Ils se sont rendu comptes que les gens remplissaient ces Pampers de poubelles. Le règlement est clair sur la gestion des déchets, c'est les enfants nés sur la Commune. On peut partir sur une discussion pour modifier quelque chose, mais le règlement est comme ça, désolé.

M. Sébastien Jeanneret : C'est votre règlement, on s'y adapte. Mais je trouve un peu dommage.

M. le Syndic : Mais on comprend l'intervention. C'est vrai que ça coûte aux parents.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic remercie tout le personnel de la Commune pour le travail effectué durant l'année et les membres des différentes commissions. Un merci spécial à la secrétaire et aux caissières, ainsi qu'à son Conseil communal pour le travail et l'excellente collaboration. Merci au régisseur du Bicubic. Le Conseil communal vous souhaite un joyeux Noël, vous présente tous ses vœux pour 2022. Et malheureusement, nous ne pouvons encore pas organiser un apéritif. Merci et bonne rentrée.

Assemblée clôturée à 21h19.

Au nom du Conseil communal

La Secrétaire

Corinne Pichonnat

Le Syndic

Jean-Claude Raemy